

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CRITICAL ELEMENTS LITHIUM OBTIENT L'EXEMPTION D'ASSÈCHEMENT DE TRANSPORTS CANADA NÉCESSAIRE À L'ÉLABORATION DU PROJET ROSE LITHIUM-TANTALE

30 octobre 2023 - MONTRÉAL (QUÉBEC) – Corporation Lithium Éléments Critiques (TSX-V : CRE) (US OTCQX : CRECF) (FSE: F12) (« **Critical Elements** » ou la « **Société** ») est heureuse d'annoncer avoir obtenu un arrêté du ministre des Transports du Canada (le « Décret ») exemptant la Société de l'interdiction d'assécher les eaux navigables en vertu de la Loi sur les eaux navigables canadiennes (« LENC ») impactant 28 eaux navigables situées au-dessus ou autour du périmètre du futur site minier à ciel ouvert pour le projet Rose lithium-tantale.

En fait, le paragraphe 23(1) de la LENC interdit de prendre toute mesure, comme l'assèchement, qui réduit le niveau d'eau d'eaux navigables, ou toutes parties de celles-ci, à un niveau qui entraînerait la fin de la navigation de bâtiments d'une quelconque catégorie qui naviguent — ou navigueront vraisemblablement — dans les eaux navigables en cause, à moins que le ministre des Transports reçoive une demande d'exemption et que le gouverneur en conseil soit convaincu qu'il serait dans l'intérêt public de permettre l'assèchement qui entraînerait la fin de la navigation. Après un examen et une analyse détaillée de la demande d'exemption de l'application du paragraphe 23(1) de la LENC présentée par la Société, Transports Canada est d'avis qu'il serait dans l'intérêt public de permettre l'assèchement, réduisant ainsi les niveaux d'eau dans les 28 eaux navigables et rendant la navigation impraticable. Par conséquent, une exemption a été accordée à la Société en vertu du paragraphe 24(1) de la LENC.

Tel que mentionné dans le Décret, malgré l'assèchement, des mesures d'atténuation pertinentes pour la navigation ont été mises en œuvre pour aider à protéger les droits de piégeage des Autochtones, comme la relocalisation d'un campement utilisé pour le piégeage et un plan de gestion des castors. De plus, la navigation n'est pas le principal moyen de transport pour accéder au territoire. L'accès au territoire peut se faire et se fait grâce à d'autres méthodes comme la motoneige, le véhicule tout-terrain, la raquette et la marche. Deuxièmement, la création prévue de 580 emplois découlant du projet minier dans une région de seulement 760 habitants devrait être un avantage important pour l'économie locale.

Enfin, le projet minier lui-même contribuerait à faciliter l'obtention des matières premières nécessaires à la fabrication des pièces essentielles des véhicules à zéro émission (« VZE »), contribuant ainsi à la disponibilité des VZE pour améliorer la qualité de l'air.

Jean-Sébastien Lavallée, chef de la direction de la Société a déclaré : « *Il s'agit d'un pas de plus vers le développement du projet Rose lithium-tantale qui nous permet de continuer à planifier les travaux à venir. Je suis confiant que les mesures d'atténuation que nous avons élaborées et qui ont été acceptées nous permettront de minimiser l'impact de nos activités sur l'environnement et sur les communautés locales et particulièrement la Nation crie d'Eastmain.* »

De plus amples renseignements sur le Décret et l'emplacement des 28 eaux navigables visées par l'exemption sont disponibles dans la Gazette du Canada, disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2023/2023-10-25/html/sor-dors213-eng.html>.

À PROPOS DE CRITICAL ELEMENTS LITHIUM CORPORATION

Critical Elements aspire à devenir un fournisseur responsable de lithium aux industries florissantes des véhicules électriques et des systèmes de stockage d'énergie. À cette fin, Critical Elements fait progresser le projet de lithium de haute pureté Rose lithium-tantale situé au Québec et détenu en propriété exclusive par la Société. Rose est le premier projet de lithium de la Société à être avancé dans un portefeuille de terrains de plus de 1 050 km². Le 29 août 2023, la Société a annoncé les résultats d'une nouvelle étude de faisabilité sur Rose pour la production de concentré de spodumène. Le taux de rendement interne

après impôts du Projet est estimé à 65,7 %, avec une valeur actualisée nette après impôts estimée 2,2 milliards \$ US à un taux d'actualisation de 8 %. Du point de vue de la Société, le Québec est stratégiquement bien positionné pour les marchés des États-Unis et de l'UE et dispose d'excellentes infrastructures, notamment un réseau électrique à faible coût et à faible émission de carbone contenant 94 % d'hydroélectricité. Le Projet a reçu l'approbation du ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique sur la recommandation du Comité d'évaluation conjoint, composé de représentants de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et du gouvernement de la Nation Crie, a reçu le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec et le bail minier du projet délivré par le ministre des Ressources naturelles et des Forêts du Québec en vertu de la loi sur les mines du Québec

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Patrick Laperrière
Directeur des relations aux investisseurs
et développement corporatif
514-817-1119
plaperriere@cecorp.ca
www.cecorp.ca

Jean-Sébastien Lavallée, P. Géo.
Chef de la direction
819-354-5146
jslavallee@cecorp.ca
www.cecorp.ca

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est décrit dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude de ce communiqué.